



Un chapitre de l'histoire syndicale s'écrit

Édito du président

Le vendredi 6 octobre 2023, un événement s'est produit. Un événement historique auquel je n'aurais jamais imaginé participer un jour. Vous ne vous en êtes peut-être pas rendu compte sur le coup, mais ensemble, nous venons d'écrire un « gros » chapitre de l'histoire du mouvement syndical au Syndicat de Champlain.

Le 6 octobre a mis fin à une série de quatre assemblées générales qui se sont étalées sur deux semaines. Je ne vous cacherai pas que ces deux semaines furent intenses. Intenses mais, oh combien, positives ! Je vous remercie d'avoir participé en aussi grand nombre. Sachez que chaque fois que nous vous proposons des idées, ce sont vos commentaires constructifs qui nous guident.

Et à la suite des propositions que nous vous avons faites en assemblées générales, nos cinq sections ont adopté des mandats de grève pouvant se rendre jusqu'à la grève générale illimitée. Du même coup, nous nous sommes joints aux 420 000 membres du Front commun. Du jamais vu à Champlain.

Ce sont aussi avec des taux de participation records que vous vous êtes exprimés ! Parmi tous ceux qui ont exercé leur droit de vote, de 92 % à 96 % étaient en faveur de la grève. Ce qui démontre que l'unité et la solidarité face à l'inaction du gouvernement sont au plus fort chez les membres du Syndicat de Champlain.

Aussi, parions que 420 000 travailleuses et travailleurs du secteur public mobilisés pourront faire bouger le gouvernement et réactiver le désir de négociation du côté patronal.

D'ailleurs, c'est après la manifestation historique du Front commun qui a rassemblé 100 000 collègues du secteur public, dont 2 500 membres du Syndicat de Champlain et l'accumulation des

mandats forts de grève, aux quatre coins de la province, que le gouvernement a réagi et a choisi de retirer certaines de ses demandes aux tables sectorielles.

Par ailleurs, il a tenté d'appliquer de la pression sur les tables de négociations avant l'obtention des mandats de grève. Notamment, en mettant fin aux primes qui bonifient le salaire de nos ouvriers spécialisés. Nous y voyons là, encore, un exercice pur et simple de relations publiques.

Nous avons répondu rapidement : un commando éclair a été organisé à Québec pour signifier qu'aucun ultimatum ne serait accepté ni même toléré de notre part. La secrétaire du Conseil du trésor n'a eu d'autre choix que de prolonger les primes jusqu'au 15 octobre, nous habituant encore à l'éternelle précarité qui pèse sur le personnel.



Par la bande, il semblerait qu'à ce jour les primes soient maintenues... Jusqu'à quand ? Madame Lebel ne l'a pas dit, préférant renvoyer la balle dans le camp syndical. Elle marchande maintenant le maintien des primes en retour de l'élagage de nos demandes.

Sur le plan de la négociation intersectorielle, nous avons indiqué le scepticisme du Front commun devant la situation actuelle, puisque l'exercice d'élagage commandé par le gouvernement ne permettra pas, à notre avis, de régler la crise dans les réseaux ni de générer des mouvements significatifs dans la négociation. Surtout qu'au final, le gouvernement n'offre rien pour améliorer réellement les conditions de travail et qu'il maintient son offre salariale dérisoire. Évidemment, vos négociateurs sont proactifs et continuent de négocier avec ferveur afin que le gouvernement réponde enfin à vos besoins. « Cette négociation, c'est la vôtre d'abord et avant tout », pour reprendre les mots du Front commun.

Avec l'adoption de mandats forts de grève à la grandeur de la province et avec l'appui général de la population, le gouvernement est en train de réaliser qu'il s'aventure sur un terrain glissant.

En fait, avec les nombreuses déclarations offensantes de ses représentants et avec le contexte historique rassemblant 420 000 travailleuses et travailleurs, l'aisance avec laquelle il naviguait depuis le début de son mandat semble s'essouffler.

Après l'annonce publique de l'adoption des mandats de grève du Front commun, le Syndicat de Champlain a désormais le visage tourné vers la prochaine étape. Nous laisserons place à la négociation et nous tendrons l'oreille vers les décideurs afin de voir s'ils sont enfin à l'écoute de vos besoins.

Si rien ne bouge, nous serons prêts pour le premier coup de semonce de ce mandat historique. Suivez-nous pour rester à l'affût des prochains développements.

Solidarité !

Jean-François Guilbault

Président du Syndicat de Champlain



Depuis la pandémie, nous avons présenté au conseil d'administration une série d'ajustements afin de rendre les bourses du Fonds Robert-Ferland plus attractives et mieux adaptées aux milieux. Un comité formé de membres du personnel de l'éducation provenant de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes a été mis en place. Des pamphlets et des affiches ont été conçus pour publiciser les bourses et pour en expliquer les critères d'admissibilité. Puis, en partenariat avec les directions des différents établissements, nous avons organisé des remises de prix directement dans les milieux. De cette façon, nous sommes allés sensibiliser les jeunes à la persévérance scolaire tout en offrant aux récipiendaires un rayonnement par leurs pairs.

Cette année, le comité, formé de Stéphanie Poirier, Judith Moreault et de Julie Dion, a été fort actif lors de sa rencontre : en plus de procéder à la sélection des élèves méritants, ses membres ont réussi à identifier les problèmes d'attractivité pour les candidats et elles nous ont soumis des pistes de solutions très intéressantes.

Tout en conservant la persévérance scolaire comme objectif principal, elles ont proposé un nouveau calendrier qui tient compte de la réalité de la FP et de la FGA. Avec la hausse de l'immigration, les cours de francisation seront intégrés à nos critères de sélection et nous étudierons la possibilité de postuler pour les élèves à temps partiel. Comme les membres du comité proviennent du milieu et qu'elles prennent le temps d'étudier toutes les candidatures, elles sont persuadées que ces petits ajustements pourront faire toute la différence.

Envie de parrainer un étudiant ? Rendez-vous sur notre site Internet !

Sandra Boudreau

Coordonnatrice



Formations en mode virtuel à venir

1 – Formation pour les nouveaux membres du personnel de soutien

Quand : Le jeudi 19 octobre 2023 à 18 h 30

Pour outiller les membres du soutien scolaire sur les sujets suivants : les statuts d'emploi, les avantages sociaux, la détermination et l'avancement d'échelon, l'ancienneté, l'obtention d'un poste, la période d'essai, etc.

2 – Rencontres d'information pour les enseignants à statut précaire

Quand : Le mercredi 8 novembre à 16 h 30 (CSSP)

Le mardi 21 novembre à 17 h (CSSVT)

Il sera question des droits des personnes à statut précaire, des listes de priorités d'emploi, de l'évaluation, de la tâche, des champs d'enseignement, des types de contrats, du salaire, des droits sociaux, de la structure syndicale, etc.

3 - Plan intégré de formation de premier niveau (PIF 1)

Quand : Le jeudi 9 novembre 2023 (toute la journée)

Pour les personnes déléguées du personnel de soutien et du personnel enseignant, ayant deux ans et moins d'expérience syndicale. La formation touchera principalement des éléments de la convention collective de même que la santé et la sécurité du travail.

4 - Rencontre d'information sur les droits parentaux

Quand : Le 22 novembre 2023 à 16 h 30

Pour les futurs ou nouveaux parents. La conseillère à la sécurité sociale de la CSQ, Mélanie Michaud, y abordera les droits en regard de la convention collective ainsi que le Régime québécois d'assurance parentale.

Tous les détails à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « [Inscriptions](#) ». L'inscription est obligatoire pour toutes ces formations.



La guignolée des femmes

Encore une fois cette année, nous comptons sur votre générosité habituelle pour la collecte de dons au profit des centres d'hébergement pour femmes. La violence faite aux femmes est toujours d'actualité et les besoins sont toujours aussi criants. Le Syndicat de Champlain se joint au comité de la condition des femmes pour vous inviter à faire un don monétaire.

À Saint-Hubert

Pour donner au *Carrefour pour Elle* de Longueuil. Il suffit de vous rendre sur la page : www.fondationcarrefourpourelle.org/donnez/. Plusieurs moyens y sont suggérés pour faire un don, incluant un paiement en ligne.

À Salaberry-de-Valleyfield

Pour donner à *L'Accueil pour Elle* de Valleyfield, vous pouvez envoyer par la poste un don par chèque à l'adresse suivante :

C.P. 644,
Salaberry-de-Valleyfield, QC,
J6S 5N6.

Pour tous les dons de 20 \$ et plus, un reçu pour fins d'impôt sera émis.

Merci de votre générosité, merci pour elles !

Le comité de la condition des femmes



Objet : La clause remorque

Geneviève en lettre attachée

Bonjour,

J'avais hâte de vous écrire cette deuxième lettre afin de vous parler de la clause remorque. En fait, dans le contexte actuel des négociations, je pense qu'il est primordial que tout le monde comprenne bien ce que signifient réellement les retombées de cette clause pour nos amis les députés.

D'abord, quel est le principe de la clause remorque? Quand on parle d'augmentation de salaire dans la fonction publique, cette clause fait en sorte que lorsqu'un employé obtient une augmentation de salaire, son patron, automatiquement, l'aura lui aussi. Mais, ça ne s'arrête pas là! Si le « boss » a été augmenté, le « boss du boss » le sera lui aussi! C'est ici que l'affaire s'enflamme!

Cela m'amène à vous parler de la rémunération des députés. Jusqu'à tout récemment, leur salaire annuel (qu'on appelle indemnité) était aux alentours de 100 000 \$ (c'est plus que ça, mais j'arrondis pour l'explication). Au mois de mai dernier, le ministre de la Justice a soumis la « brillante idée » de le bonifier de 30 000 \$ d'un seul coup! C'est de là que provient le fameux « 30% d'augmentation pour nos députés » dont on entend parler. Un comité indépendant devait se pencher sur la proposition puis, y faire des recommandations, tout cela dans un court délai et seulement pour la portion « indemnité annuelle ». C'est ainsi que, depuis le 7 juin dernier, nos députés gagnent désormais 130 000 \$ par année. Mais pourquoi fallait-il faire aussi vite?

Dans le projet de loi sur les conditions de travail des membres de l'Assemblée nationale, il est clairement stipulé que *chaque député reçoit un montant équivalent à toute autre augmentation de traitement accordée à un titulaire d'emploi du gouvernement*. Cela signifie que dans le cadre de nos revendications, si les travailleurs du Front commun obtiennent 9% d'augmentation de salaire, nos chers députés en bénéficieront eux aussi! C'est ça la clause remorque!

Donc, ce 9% s'appliquerait sur leur « désormais » 130 000\$, ce qui les ferait passer à un salaire de 141 700\$ voire plus, si nous réussissons à négocier une plus grande hausse salariale. Passer d'un salaire de 100 000\$ au mois de mai à 141 700\$ au mois de décembre correspondrait, grosso modo, à une augmentation de 42% en six mois. On comprend maintenant pourquoi ils voulaient agir rapidement! N'empêche quelle indécence alors qu'ils demandent aux travailleurs d'être raisonnables quant à leur revendication de hausse de salaire!

Et nous sommes loin d'en avoir terminé! Vous devez savoir que nos députés bénéficient en plus d'une allocation annuelle de dépenses, laquelle **EST** ajustée à l'indice des prix à la consommation (IPC) chaque année. Ces rajustements représentent encore des augmentations qui garnissent leurs poches. Pour mettre le feu aux poudres, plusieurs autres indemnités et allocations engraisent leur compte de banque, pour lesquelles ils n'ont pas demandé d'y faire le ménage en échange d'une hausse de leur salaire. Coup de massue, à cela s'ajoute leur luxueux régime de retraite, n'ayant aucun équivalent ailleurs, pour lequel une cure minceur devrait s'imposer!

Permettez-moi alors de douter des intentions de nos dirigeants. Comment ont-ils osé nous appeler à la raison alors qu'ils ont daigné s'offrir en vitesse un tel bonus sachant très bien que cet argent proliférerait grâce à la clause remorque? Et comble d'ironie, à quoi ont-ils pensé de faire porter ce dossier par leur collègue de la Justice! Vous la voyez, vous, la justice? Nous peinons à obtenir des miettes. Même si pour eux « un député a le droit d'aller gagner le plus possible pour donner à ses enfants », j'espère que notre gouvernement aura la « brillante idée » de renoncer cette fois-ci à utiliser la clause remorque pour s'enrichir sur le dos de ses travailleurs!



laPersonnelle

Geneviève Bourbeau

Coordonnatrice

**Vous pourriez économiser
sur vos assurances**



Voyez comment

Concours d'écriture : *Ma plus belle histoire* 2023-2024

Le concours d'écriture *Ma plus belle histoire* a 21 ans !

Chaque année, ce projet inspirant prend forme grâce à des enseignantes et des enseignants passionnés qui œuvrent à la formation générale aux adultes et contribuent à éduquer et à instruire les citoyens de demain.

D'abord destiné à mettre en lumière la FGA pour la faire connaître, *Ma plus belle histoire* est devenu un outil important de valorisation, à la fois de l'effort et de la persévérance scolaire des adultes, du travail fondamental des enseignantes et des enseignants ainsi que de la langue française, moyen puissant de communication.

Organisé par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le concours s'adresse à tous les élèves inscrits à l'éducation des adultes (alphabétisation, francisation, présecondaire, insertion, etc.).

Comme le pouvoir de l'écriture n'a pas de limite et qu'il est bénéfique autant pour l'écrivain que le lecteur, encouragez vos étudiantes et étudiants à

produire une création littéraire originale ou autobiographique à soumettre au concours ! Soyez ces AS, adultes significatifs, qui les accompagneront et les soutiendront à travers leur processus de rédaction !

Comment s'inscrire ?

Vous avez reçu par le courriel syndical, la documentation (affiches, dépliants et signets) avec les renseignements importants pour les modalités du concours. Consultez le [dépliant explicatif](#) en ligne.

L'inscription se fait en ligne, en remplissant le formulaire sur la page du concours à l'adresse fse.lacsq.org/mpbh/, au plus tard le 7 décembre. Le formulaire doit être dûment rempli par l'enseignante ou l'enseignant qui devra également joindre le fichier du texte de l'élève dans la même opération. L'élève doit rédiger un texte (de 500 à 1 000 mots).

Après un processus de sélection rigoureux, le concours culmine avec la publication d'un recueil contenant les 50 meilleurs textes reçus. En 2022, le recueil *Ma plus belle histoire* a été publié à 5 000 exemplaires.

VOUS ÉTUDIEZ À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ?

PARTICÍPEZ AU CONCOURS

NOUVELLE
FICTION
TABLEAU
POÈME
RÉCIT

MA PLUS BELLE HISTOIRE

2023-2024

MANU MILLARKI
PARRAIN DU CONCOURS

PRIX OFFERTS AUX GAGNANTS lors du dévoilement du recueil

50 TEXTES SERONT PUBLIÉS

DANS UN RECUEIL DIFFUSÉ À 5 000 EXEMPLAIRES

PARTICÍPEZ AU CONCOURS

INFORMATIONS
FSE.LACSQ.ORG

ÉCRIRE DONNE DES AILES !

FSE - FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT CSQ - CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC - ARTEFACT - beneva - DRUIDE



Afin de démontrer la lourdeur de la tâche et notre découragement face au peu de reconnaissance du gouvernement, « on économise notre énergie comme on peut » en s'habillant en mou tous les vendredis de novembre et décembre !

